



CRITÈRES DE SÉLECTION ADDITIONNELS POUR L'ÉQUIPE NATIONALE DE PARACANOË 2020

Sous révision de le 6 avril 2020

Critères de sélection finaux approuvés par le Conseil de course de vitesse – 19 février 2020

1. Général

1.1. Les critères additionnels sont soumis aux principes et procédures énoncés dans le *Procédures de sélection de l'équipe nationale de vitesse 2020* qui se trouve sur le [site Web de CKC](#).

1.2. Classification

1.2.1. Les athlètes qui ne sont pas actuellement classifiés ou dont le statut est à réviser doivent se faire classifier avant les épreuves de sélection et avant la participation à une compétition internationale. Ceci inclut la classification physique et la soumission de passeport. La classification physique permet de déterminer la catégorie dans laquelle un athlète est éligible, dictant les épreuves auxquelles l'athlète peut s'inscrire.

2. Objectifs de performance

Les critères de performance de l'équipe de paracanoë senior 2020 sont guidés par les objectifs de performance de CKC et ont pour but d'identifier et de préparer les athlètes qui démontrent le potentiel de terminer parmi les 8 premiers dans une épreuve paralympique lors des championnats du monde de paracanoë et de progresser vers un podium lors des Jeux paralympiques.

Les compétitions ci-dessous sont celles pour lesquelles Canoe Kayak Canada identifiera des athlètes de paracanoë éligibles :

2.1. Championnats du monde de paracanoë, Duisburg, 14-17 mai 2020

3. Procédures de sélection

3.1 Les compétitions suivantes serviront d'épreuves de sélection pour les nominations de l'équipe :

- Essais de l'équipe paralympique (EEP) – Gainesville, Géorgie, 16-19 avril 2020

3.2 Le nombre d'athlètes sélectionnés pour les équipes indiquées dans la section 1 ci-dessus lors des EEP dépendra de la qualité des performances. Les facteurs utilisés pour évaluer la qualité d'une performance peuvent inclure :

- % TMO- La performance de l'athlète par rapport au temps de médaille d'or (voir l'annexe A)
- % TFA - La performance de l'athlète par rapport au temps de finale A (voir l'annexe A)
- % gagnant
- Performance connue (p. ex., les résultats par rapport aux concurrents internationaux dans une épreuve)
- Historique de performance (p. ex., les résultats internationaux)
- Classement (voir le tableau d'assignation des points du classement à l'annexe B)
- Progression du classement (amélioration ou régression du classement national)

Ces facteurs ne sont pas en ordre et un ou plusieurs peuvent être utilisés pour soutenir ou rejeter une sélection. D'autres facteurs non listés peuvent également être considérés.

3.3 La sélection finale de l'équipe aura lieu d'ici le 30 avril 2020.

3.4 Toutes les inscriptions des compétitions de l'équipe de paracanoë 2020 doivent être approuvées par l'EC.

4. Sélection de l'équipe

4.1. Un maximum de deux athlètes peuvent être nommés dans chaque classification pour chacune des épreuves.

4.1.1 Hommes KL1, KL2, KL3, VL1, VL2, VL3

4.1.2 Femmes KL1, KL2, KL3, VL1, VL2, VL3

4.2 Tous les athlètes doivent démontrer un potentiel de top 8 dans la finale A (voir l'article 3.2 pour les détails).

4.3 Une nomination sera considérée pour un athlète qui obtient le meilleur classement des finales 1 et 2 dans sa classification.

4.3 Si deux athlètes différents obtiennent les meilleurs classements aux finales 1 et 2, les deux athlètes seront considérés (voir l'article 3.2 pour les détails).

4.4 Une nomination sera considérée pour un athlète qui termine deuxième de sa classification des finales 1 et 2 lors des essais de l'équipe paralympique, à moins que les deux athlètes en 4.3 ne soient nominés.

4.4.1 Si deux athlètes différents terminent deuxième des finales 1 et 2 dans une même classification, un barrage aura lieu entre eux.

ANNEXE A

Temps de performance

Les temps de performance à comparer au temps de finale A (TFA) seront arrondis au dixième de seconde (p. ex., 49.46 devient 49.5 et 38.74 devient 38.7)

ÉPREUVE	TMO	Top 8
KL3-HOMME	40.00	43.00
KL3-FEMME	50.00	56.00
KL2-HOMME	42.00	46.00
KL2-FEMME	50.00	59.00
KL1-HOMME	50.00	55.00
KL1-FEMME	56.00	62.00
VL3-HOMME	48.00	53.00
VL3-FEMME	60.00	73.00
VL2-HOMME	53.00	59.00
VL2-FEMME	59.00	72.00
VL1-HOMME	66.00	72.00
VL1-FEMME	74.00	80.00

ANNEXE B

Attribution des points du classement

Position	Points
1	18
2	17
4	15
5	14
6	13
7	12
8	11
9	10
10	9
11	8
12	7
13	6
14	5
15	4
16	3
17	2
18	1